

Tarelli, Cinto (1873-1941). [Heures du rêve]Heures du rêve : valse lente. [1911].

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.



HEURES
DU RÊVE

Valse Lente

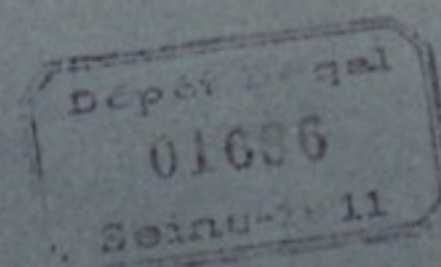
A. COURMES - H. TARELLI

A. COURMES, Éditeur, Nice.

All rights of public performance reserved.
Tous droits d'exécution, de traduction, de reproduction
et d'arrangements réservés pour tous pays.

Imp: C.G. Röder, Paris

Piano..... net: 2F..
Piano & Chant .. 1.50
Orchestre.... 1.50



Hommage à Madame P. DESIGAUZ

3

HEURES DU RÊVE

VALESE LENTE

Paroles de A. LÉNÉKA

A. COURMES - H. TARELLI

Lent

PIANO

pp *f* *pp rit.* *pp a tempo*

cédez

pp *rit.*

pp *rit.* *pp*

cédez

f *pp*

cédez *rit.*

pp *p*

1 2

Propriété de l'Editeur.
A. COURMES, Editeur, NICE.

All rights of public performance reserved

Tous droits d'exécution, de reproduction et
d'arrangements réservés pour tous pays.

A.C. 229



N. 13414

*Un poco nervoso
poco più il tempo* *Molto Dolce
et meno il tempo*

f *pp*

Lent et très caressant *stent* *un poco nervoso*

f *stent* *rit.* *f* *a tempo*

dolce

pp *f*

f rit. *pp* *pprit.*

f *pp* *pprit.*

1° Tempo

pp

pp *rit.*

pp *rit.*

poco rit. *pp a tempo*

pp *pp* **Assez lent**

Scherzando *pp*

f accelerando *pp* *p rit.*

a tempo

f accelerando *rit.* *pp*

1 2

First system of musical notation. Treble clef, key signature of two sharps (F# and C#). The piece begins with a *lent* tempo and a forte (*f*) dynamic. The melody in the right hand features a descending line with a slur. The bass line consists of sustained chords. A *rit.* (ritardando) marking is placed over the second measure. The system concludes with a double bar line, followed by a *pp* (pianissimo) dynamic and a return to *a tempo*.

Second system of musical notation. The melody continues with a *cédez* (cedez) marking above the first measure. The *rit.* marking continues from the previous system. The piece then becomes *stent.* (stentato) in the third measure. The bass line features a steady eighth-note accompaniment.

Third system of musical notation. The melody continues with a *rit.* marking. The bass line continues with eighth-note accompaniment. The system ends with a *pp* dynamic marking.

Fourth system of musical notation. The melody begins with a *cédez* marking. The piece then becomes *sf* (sforzando) in the fifth measure. The bass line continues with eighth-note accompaniment.

Fifth system of musical notation. The piece returns to *a tempo*. The melody is marked *pp* (pianissimo). A *rit.* marking appears in the fifth measure. The bass line continues with eighth-note accompaniment.

Sixth system of musical notation. The melody is marked *p* (piano) with a *morendo* (morendo) instruction. The piece then becomes *pp* (pianissimo) in the fourth measure and finally *ppp* (pianississimo) in the fifth measure. The bass line continues with eighth-note accompaniment.





1184